

Chers parents,

Votre enfant a bénéficié de sa dernière visite scolaire obligatoire.

Nous constatons régulièrement que les jeunes adultes ne continuent pas d'effectuer ces contrôles annuels importants. Il est indiqué de faire des radiographies des dents définitives tous les 2 à 3 ans et de surveiller l'éruption des dents de sagesse. Un détartrage est également conseillé 1 à 2 fois par année.

Si vous souhaitez que la suite des contrôles annuels de votre enfant soit organisée, nous vous prions de nous appeler ou de prendre contact avec votre dentiste prochainement.

Nous sommes à votre disposition du lundi au vendredi de 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 17h00.